

Rectificatif - Organisation de l'épreuve pratique de NSI - session 2024

Instruction du 21/03/2024 relative à la partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques à compter de la session 2024

Inspection pédagogique régionale Numérique et Sciences Informatiques

Affaire suivie par : Richard Bréhéret

Tél : 06 86 15 98 75

Mél : richard.breheret@ac-creteil.fr

Texte adressé aux professeurs enseignant la spécialité Numérique et Sciences Informatiques s/c du chef d'établissement

Références :

Note de service n° 2020-030 du 11-02-2020 publiée au Bulletin Officiel Spécial n°2 du 13 février 2020

Note de service MENE2330918N du 5 février 2024 relative à la partie pratique de l'épreuve de l'enseignement de spécialité numérique et sciences informatiques à compter de la session 2024

Organisation de l'épreuve

Les élèves passent l'épreuve pratique dans l'établissement dans lequel ils sont scolarisés. Chaque établissement organise en interne la passation de l'épreuve pratique **pendant la semaine du 3 au 7 juin 2024**, conformément au [calendrier de session](#) communiqué sur le portail du SIEC.

Déroulement de l'épreuve (durée : 1h)

Les sujets sont choisis par l'examineur parmi les supports d'évaluation disponibles à partir du 12 mars à l'adresse <https://cyclades.education.gouv.fr/delos/public/listPublicECE>. Le candidat doit traiter les deux exercices de l'un d'entre eux. Les deux exercices de chaque sujet ne sont pas dissociables et ne peuvent pas être modifiés.

Évaluation

Les professeurs examinateurs renseignent une fiche individuelle d'évaluation au nom de chaque candidat. Cette fiche porte la note qui est attribuée au candidat sur 20 points, exprimée au demi-point près, et un commentaire qualitatif. Ce document est remis à l'issue de la correction au chef d'établissement.

Les professeurs examinateurs complètent par ailleurs pour chaque candidat les informations demandées sur l'application Santorin.

Chaque exercice est noté sur 10 et doit faire l'objet d'une notation particulière.

L'aspect oral fait pleinement partie de l'épreuve pratique. Il est donc conseillé de poser une ou plusieurs questions sur le code pour chaque exercice.

Pour la programmation, pour chaque exercice, il faut donner a minima la moitié des points si le code est cohérent même si le programme ne « tourne » pas.

La grille ci-après est un exemple de grille de compétences pour aider les évaluateurs. Elle n'a aucun caractère prescriptif.



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Critères d'évaluation	Définition du critère	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Connaissance des savoir-faire techniques	Connaissance des concepts de base	Besoin permanent d'assistance	A besoin de consignes complémentaires et d'assistance ponctuelle	A rarement besoin de consignes complémentaires	Travaille de façon autonome
Qualité de mise en œuvre	Niveau de conformité des opérations réalisées	Fait fréquemment des erreurs, exige une surveillance permanente	Produit un travail qu'il faut contrôler régulièrement	Fait des erreurs minimales qu'il ou elle parvient à verbaliser et propose des solutions	Travaille sans erreur
Qualité du dialogue	Justification	Pas de réponse	Pas clair	Relativement clair mais manque parfois de précision	Démontre une capacité à reformuler pour bien se faire comprendre.

Tout incident significatif relatif au contenu, même des situations d'évaluation, doit être signalé par le chef d'établissement.

Par ailleurs, je vous précise que les annexes n°1 et n°2 publiées au bulletin académique du 7 mars 2024 sont annulées et ne doivent pas être utilisées.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charges des politiques éducatives**

**Signée
Francette DALLE MESE**